



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

Transport de cendres en dehors du territoire métropolitain

Le transport de cendres, en dehors du territoire métropolitain ou d'un département d'outre-mer, ne peut être effectué que sur autorisation du préfet, dans les conditions prévues à l'article R.2213-24 du Code général des collectivités territoriales, modifié par décret n°2011-121 du 28 janvier 2011 Art 24.

La demande est à effectuer auprès de la préfecture du lieu de crémation du défunt ou du lieu de résidence du demandeur.

L'autorisation de transport de cendres est délivrée sur présentation des documents suivants :

- **la demande d'autorisation de transport de cendres** en dehors du territoire métropolitain (page 2) ;
- **l'acte de décès**, délivré par le maire ;
- **le certificat de décès**, délivré par le médecin ;
- **l'autorisation de fermeture du cercueil**, délivrée par le maire ;
- **l'autorisation de crémation**, délivrée par le maire,
- **l'attestation de crémation** délivrée par le responsable du crématorium

En cas d'obstacle médico-légal mentionné sur le certificat de décès, vous devez vous assurer que le Parquet n'émet pas d'opposition au départ du corps à l'étranger. Votre demande doit être complétée par un procès-verbal aux fins d'inhumation, dressé par un officier de police judiciaire, après examen du corps par un médecin légiste.

ATTENTION

EN FONCTION DU PAYS DE DESTINATION, IL VOUS APPARTIENT DE VÉRIFIER, AUPRÈS DES AMBASSADES, SI DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES SONT EXIGES.

52 rue Jean Bringer - CS 20001 - 11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

Téléphone : 04.68.10.27.00 - Télécopie : 04.68.72.32.98

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/prefecture.aude>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

Demande de transport de CENDRES en dehors du territoire métropolitain

Je soussigné(e),

NOM et prénom du demandeur.....

demeurant à :

dûment mandaté par la famille du défunt.....

en qualité de (lien de parenté).....

sollicite l'autorisation de transporter l'urne* contenant les cendres de :

NOM et prénom du défunt.....

Né(e) le : A (commune, pays) :

Décédé(e) le : A (commune) :

TRANSPORT

Prévu le :

de (commune de départ) :

à (commune et pays de destination).....

par voie routière en véhicule immatriculé n°.....

par voie aérienne aéroport de départ : aéroport de destination :

par voie maritime port de départ : port de destination :

Fait àLe.....

Signature :

*** L'urne contenant les cendres devra être scellée et protégée par une enveloppe rigide suffisamment résistante.**

52 rue Jean Bringer - CS 20001 - 11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

Téléphone : 04.68.10.27.00 - Télécopie : 04.68.72.32.98

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/prefecture.aude>